



Accès WIFI gratuit

L'espace multimédia est un service de la médiathèque. Cet espace regroupe les services suivants : la connexion à Internet, l'utilisation de logiciels de bureautique et de création multimédia, la possibilité de **consulter ses courriels via sa messagerie personnelle**.

L'accès est réservé aux usagers inscrits et est soumis à l'acceptation du règlement de la médiathèque.

■ Article 1 : Conditions générales d'accès

L'usage du matériel informatique de la médiathèque nécessite une réservation où vous devez indiquer le type d'utilisation que vous voulez en faire.

Tout enfant de moins de 12 ans doit être accompagné obligatoirement d'un adulte, l'accès à Internet est conditionné à autorisation parentale. (Autorisation n°)

L'utilisation des postes informatiques est limitée à une heure par jour et par personne. Pour l'utilisation de logiciels de bureautique ou éducatifs et pour toute recherche documentaire, vous avez la possibilité de l'étendre sur simple demande jusqu'à un maximum de 3h00. Deux personnes maximum sont autorisées par poste, sauf exception autorisée par le personnel.

La recherche documentaire est toujours prioritaire. Si tous les postes informatiques de l'espace multimédia sont occupés, il peut donc être mis fin, après avertissement préalable, à la session de toute personne les utilisant à d'autres fins ou qui aurait déjà utilisé son heure de consultation.

Si la personne inscrite a plus de 15 minutes de retard, les bibliothécaires pourront disposer de ce créneau horaire pour une autre demande. Pour une satisfaction de service, il est demandé à l'abonné de prévenir le service pour annuler sa réservation.

En cas de dysfonctionnement technique, l'espace multimédia pourra être fermé au public. La médiathèque se réserve la possibilité d'annuler un rendez-vous déjà pris.

L'utilisateur n'a pas accès à l'unité centrale pour l'installation d'un support USB ou CD-ROM. Il ne

doit pas effectuer de téléchargement et en aucun cas modifier le système.(1)

■ Article 2 : Utilisation et législation

La consultation des sites Internet doit être conforme aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, etc.). La consultation de sites contraires aux missions de la médiathèque et à la législation française n'est pas admise.

Sont interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- L'utilisation d'autres logiciels ou applications que ceux mis à disposition.
- Le téléchargement de fichier
- L'atteinte à la vie privée d'autrui,
- La diffamation et l'injure,
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, (2)
- La diffusion de messages à caractère violent (haine raciale, crimes de guerre, viol),
- La consultation de sites à caractère pornographique.
- La reproduction d'œuvre de l'esprit ou d'une prestation de droits voisins en violation de droits de l'auteur.

Sous l'autorité du chef de service, le personnel fera cesser la consultation des sites interdits et pourra suspendre le droit d'accès à l'ensemble des services de la médiathèque à l'utilisateur.

■ Article 3 : Qualité des informations

La médiathèque propose aux utilisateurs une sélection de sites choisis pour leur qualité informative et graphique. Toutefois, elle ne peut en garantir la pérennité et dans tous les cas, la médiathèque encourage l'utilisateur à vérifier la validité des informations trouvées sur Internet.

■ Article 4 : Responsabilité

La navigation Internet s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. La confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurées.

La médiathèque ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une consultation Internet et

1 – Articles 323-1 à 7 du Code pénal

2 - Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal

ne pourra être tenue responsable de la qualité de l'information trouvée par les usagers sur Internet et se décharge de toutes responsabilités concernant les propos tenus lors des séances de discussions en direct par le biais de MSN, Yahoo ou de blogs (exemple : écrits injurieux envers autrui...etc.).

L'internaute est seul responsable de l'envoi de toute information nominative (inscription d'un concours...)

La ville de Palavas-les-Flots n'est pas responsable de la destruction accidentelle de données et de fichiers. L'utilisateur est seul et unique responsable du contenu des données transitant sur le serveur de la ville.

Après chaque utilisation, l'utilisateur devra veiller à effacer ses fichiers et informations personnelles.

■ Article 5 : les missions

Priorité à la recherche documentaire : Il doit par conséquent permettre à tous les publics de s'initier aux nouvelles technologies et contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente. Il met à la disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication.